

stratégies pour les salariés malentendants



**Jeudi
20 octobre
2011** **Qualité sonore**
confort auditif pour tous dans le secteur tertiaire

Les Journées thématiques du Centre d'information et de documentation sur le bruit

Fédération Française du Bâtiment
10, rue du Débarcadère
75017 Paris

Colloque organisé par le Centre d'Information
et de Documentation sur le Bruit et l'association
Vie Quotidienne et Audition

***équipements, aménagements,
accompagnements, démarches***

établir les stratégies de compensation

* moyens de compensation individuels

- appareillage et aides techniques
- techniques orthophoniques (l.labiale, rééducation auditive...)
- mobilisation de la personne

* organisation de la vie et de l'espace

- aménagement spatial, acoustique, visuel, technique
- aides techniques visuelles, vibratoires, sonores (boucle magnétique)
- aménagement des activités

* information de l'environnement humain

stratégies de compensation

- **majorité des outils de compensation des malentendances sont des moyens de compensation individuels**

- **appareillage et aides techniques**

- **techniques orthophoniques (l.labiale, rééducation auditive...)**

- **mobilisation de la personne**

- **ils ne sont pas seulement de l'ordre de l'aménagement de poste, mais suivent la personne qui les utilisent dans tous les versants de sa vie : professionnelle, privée, sociale**

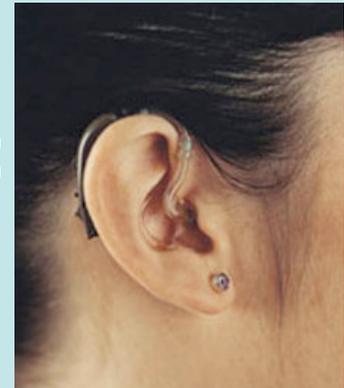
Les « prothèses » auditives



Piler central des compensations

Nécessaires mais souvent *insuffisantes* :
parce que le son arrivant au micro est

- *diminué par la distance*
- *déformé par l'acoustique*
- *perturbé par les bruits environnants*



prothèses et protection auditive

la prévention doit redoubler après
l'appareillage = préserver capital auditif
restant

compensation auditive V. protection ?

*prothèses = amplification, même avec
programme sélectif élimination bruit*

cf conducteurs trains

Les aides techniques

à côté ou en complément des prothèses

- transfèrent vers le visuel ou le tactile = alarmes lumineuses ou vibratoires
- vont chercher le son à la source pour l'apporter à l'appareil auditif et bénéficier de sa qualité personnalisée de traitement numérique du son
- complété par le travail orthophonique

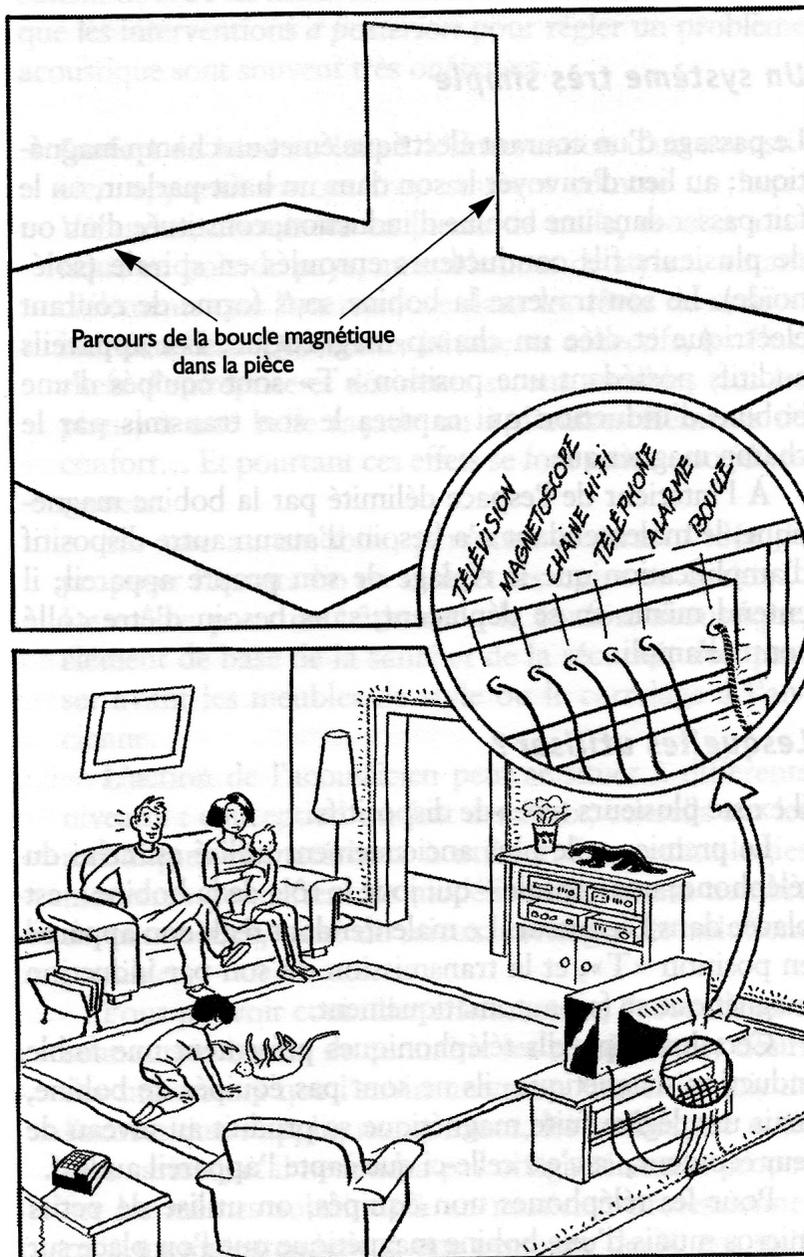
les prothèses doivent permettre l'accès aux aides techniques : induction magnétique, casques...

L'induction magnétique

- son véhiculé sous forme électrique
- courant électrique engendre champ magnétique
- récupération de ce champ
- amplification spécifique
- récepteur spécial dans la prothèse

Position « T »

correspond à l'obligation d'accessibilité énoncé par la loi « handicap » de 2005



Exemple d'une pièce équipée d'une boucle magnétique

*Boucle
magnétique
collective*

*ou guichets
magnétiques*

usages individuels

Collier ou crosse magnétique



**Espace
accessible aux
personnes
malentendantes
équipées d'une
position « T »**





FM + BM

**Émetteur FM relié
ou non à sono**

**Récepteur FM couplé
soit casque
soit collier Induction magnétique**

*pour dialogue individuel, réunions,
conférences, télé...*

réunion

Micro

Casque individuel

Casque avec écoute magnétique

Dispositif collectif FM alliant les 2



Téléphone : écoute stéréo



casque binaural
ou
collier magnétique

analyse visuelle et acoustique du poste de travail

- **cartographie des échanges**

liés à la personne malentendante

ET autres échanges

directions plus ou moins intelligibles ?

bruits plus ou moins masquant ?

- **délimitation en terme de personnes à comprendre :**

qui est dur à comprendre ?

quelle est sa fonction (= dans quel rapport de travail?) ?

comment se passent topographiquement les échanges?

- **analyse de qualité acoustique** : local, mobilier, etc

- *analyse spécifique si contact avec la clientèle*

- **évaluation des éclairagements**

évolution professionnelle

1 - modifier l'importance des fonctions auditivement difficiles

- = prise de note confiée à une autre personne
- = échange téléphone contre travail dossiers
- = idem accueil public

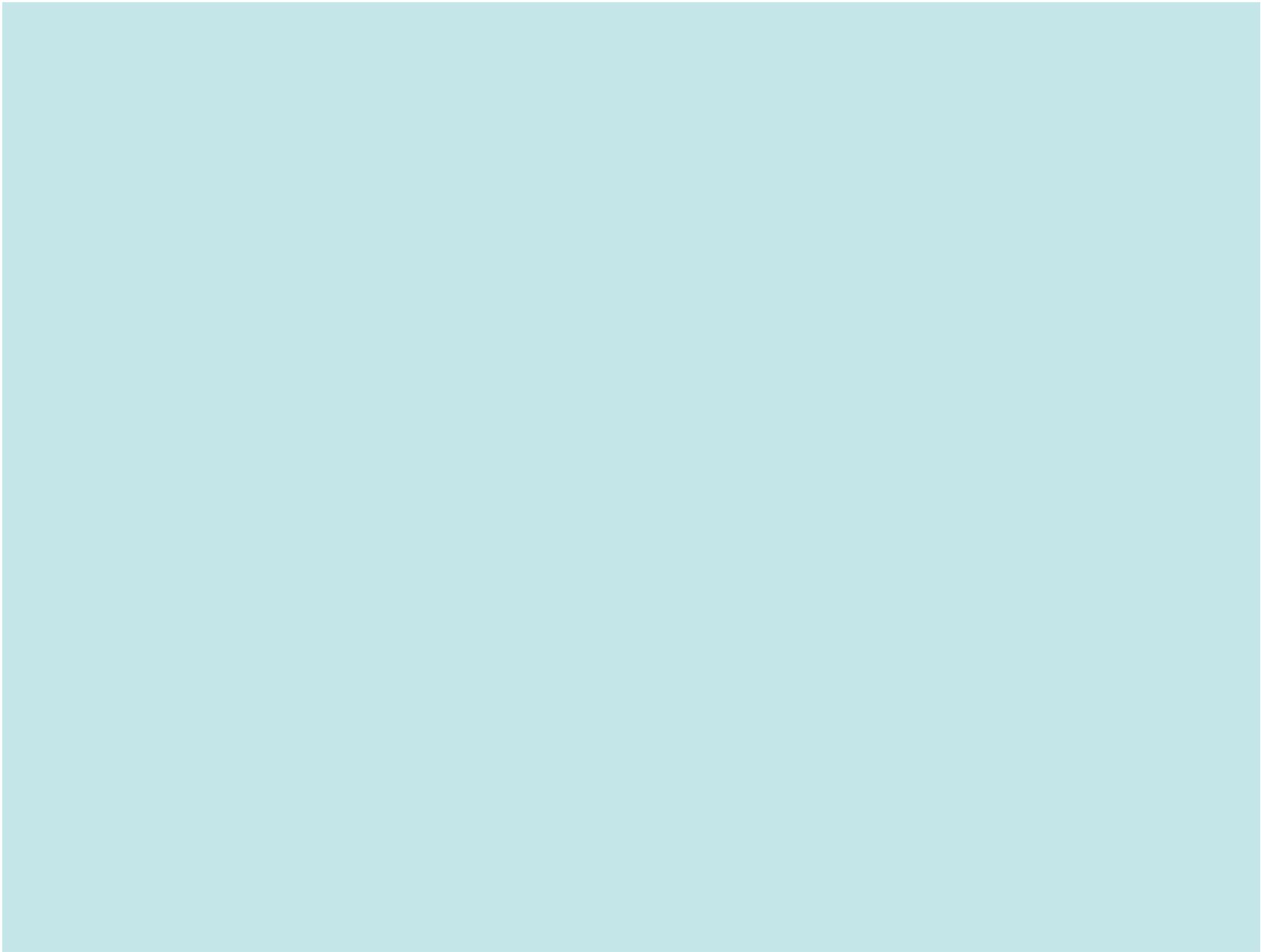
2 - changer les conditions de communication au sein d'une équipe

- = privilégier dialogues interpersonnels aux grandes réunions
- = établir notes de services écrites, garantes des bien-entendus
- = favoriser préparation des échanges sous forme écrite.

3 - Travail à domicile et télétravail

sans isolement sensoriel

4 - informations de l'environnement professionnel



Audition et vie professionnelle

*Mettre en
œuvre les
stratégies de
compensations*



Toute personne rencontrant des difficultés dans son travail (ou pour en trouver un) du fait de problèmes d'audition **DOIT** demander le statut de travailleur handicapé (RQTH) pour :

- = financement des stratégies de compensations
- = accès prioritaire formation

RQTH

Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé

Ouvre droit à

**→ prestation compensation MDPH
(reconnaissance handicap)**

**→ *aides structures travailleurs
handicapés :***

***AGEFIPH pour le secteur privé
FIPH-FP fonctions publiques***

Accompagnement :

privé : Cap EMPLOI, SAMETH

***... public = "Missions Handicap"
(théorique)***

RQTH

Attribué sur la gêne rencontrée par la personne à accomplir normalement, habituellement, correctement les fonctions de communication liées à son poste de travail.

Besoin de démontrer les situations de gêne et de définir les stratégies qui permettront d'y faire face

parcours MDPH - CDAPH

Maison Départementale des Personnes handicapées

Commissions des Droits à l'Autonomie des PH

1 - dossier déposé MDPH examiné par équipe médico-technique

2 - décision CDAPH sur RQTH

CDAPH = plusieurs types de décisions

1 - attribution de statut ouvrant des droits

RQTH - carte d'invalidité

Droits aides externe (Agefiph-FIPHFP)

2 - statue sur le "projet de vie" de la personne et attribue prestations de compensation....

**J-Luc A. 60 ans -
appareillé depuis 1981 en intra**

**sans aucune information ni sur les démarches de
reconnaissance handicap ni sur les aides techniques, ni
sur la lecture labiale pendant 30 ans**

représentant, la communication est vitale

**- en contact individuel avec les clients en magasin dans des
ambiances sonores aléatoires**

**- au téléphone avec les clients et le siège de la société
pendant les déplacements**

- en réunions avec les clients ou l'entreprise

2003 - 60 dB à droite, - 56 dB à gauche TI 40%

2005 - 60 dB droite - 64 dB gauche TI 50%

2010 - 68 dB à droite, - 73 dB à gauche TI 60%

J-Luc A. 60 ans - 2010

reprise de son problème

1 - demande de RQTH pour bénéficier des financements MDPH et AGEFIPH

2 - analyse de ses situations de communication et préconisation des outils de compensation

préconisation Appareillage et Aides techniques

1 – prothèses contour avec programme T

2 – raccord boucle magnétique pour portable

3 – micro HF pour réunions/télévision

4 – téléphone fixe : combiné 2 postes avec capsule magnétique (base filaire et combiné sans fil)

RQTH obtenue en moins de 3 mois

J-Luc A. 60 ans - 2010

Prise en charge

	Cout		Prise en charge
1 - prothèses	3200	Sécu	400
		Mutuelle	700
		AGEFIPH	800
		MDPH PCH	1300
2 -aides techniques	960		960

résultats = un autre homme

pour sa dernière année d'activité

- pour lui et pour sa famille : femme, enfants, petits enfants, amis...

faire reconnaître malentendances

1 - définir poste de travail et fonctions de communication exercées liées au poste de travail

2 - préciser les fonctions que la personne ne peut accomplir correctement et/ou habituellement

Facilité si argumentation de la gêne

professionnelle par Médecin du travail :

mettre en avant risque d'inaptitude au poste de travail

? faire reconnaître malentendances
légères/moyennes (<70dB)

Besoin d'argumenter en énumérant
les situations de communication
liées au poste selon tableau
présenté

Facilité si argumentation de la gêne
professionnelle par Médecin du
travail

Problème des délais en MDPH (souvent >6mois) : Demander la **procédure accélérée (procédure d'urgence) au titre du maintien dans l'emploi**
Demande faite sur papier libre : certificat du médecin du travail

« la situation est considérée comme urgente lorsque les délais d'instruction et de décision par la CDAPH sont susceptibles de compromettre

- le maintien ou le retour à domicile*
- le maintien dans l'emploi*
- Ou lorsque la personne doit supporter des frais conséquents pour elle et qui ne peuvent être différés »*

SITUATIONS/TRAVAIL	niveau bruit	importantes	stressantes	fatigantes
dialogue avec collègues				
atelier				
réception public en extérieur				
réception public en espace collectif				
réception public en espace individuel				
réunions				
enseignement, conférence, etc				
téléphone fixe				
téléphone portable				
autres (précisez)				

SITUATIONS / AUDITION	Niveau bruit	intelligibilité	prothèses/aides techniques	aspect spatial
dialogue avec collègues				
réception public en extérieur				
Atelier				
chantier				
réception public en espace collectif				
réception public en espace individuel				
réunions				
enseignement, conférence, etc				
téléphone fixe				
téléphone portable				
autres (précisez)				

AGEFIPH

finance TOUTES les dépenses engendrées par le handicap et contribuant au maintien ou à l'insertion dans l'emploi.

Pour salariées du secteur privé , certains non salariés, et demandeurs d'emploi

aides au dossier

CAP EMPLOI = insertion et suivi

SAMETH = maintien dans l'emploi

Missions handicaps = gèrent aides si accord entreprise pour les travailleurs handicapés

Fiph fp

**Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées des
Fonctions Publiques**

**fonctions publiques d'Etat - Territoriale -Hospitalière et
organismes publics**

demande passe par l'employeur

**finance matériel pour le poste de travail -
prothèses - Aides techniques =OUI si justifié
poste travail**

**Pour mieux vivre l'audition
au quotidien (professionnel)**

**pour que le progrès soit
partagé par tous**

inventons la vie qui va avec !

Vie Quotidienne et Audition

Jérôme GOUST

La Taurounié

81390 Briatexte

05 63 77 61 40

vqa@l-ouie.fr



www.l-ouie.fr